



Réunion statutaire : **BUREAU EXÉCUTIF**

Procès-verbal de la Réunion du 17 Juin 2023

Membres présents (présentiel ou visioconférence) :

Gwenaëlle NOURY, Présidente
Stéphanie DAVAL, Secrétaire Générale
Raphaël CABON, Trésorier Général
Laurent MOREAU, Membre Président CSN Patinage Artistique Synchronisé
Florian OTAÏ, Membre
Pascal HENRY, Membre Président CSN Sports Extrêmes
Guillemette ANCELET, Membre Présidente CSN Patinage Artistique
Patrick RIVERA, Membre
Alexandra BOCH, Membre Présidente CSN Bob Luge Skeleton
Noël MORARD, Membre Président CSN Curling
Huguette LONDY, Membre
Marien de la ASUNCION, Membre Président CSN Danse sur Glace
Mylène SECHAUD, Présidente de la CSN Ballet

Invités :

Ludovic LE GUENNEC, Président du Conseil Fédéral
Djamel CHEIKH, DTN

Membres ou invités absents et excusés :

Maître Laurent PLAGNOL, Avocat
Patrice MAURIN, Vice-président
Cécile LEKHAL, Présidente CSN Patinage de Vitesse

*La séance est ouverte à 7h15, sous la présidence de Gwenaëlle NOURY. Le quorum est atteint (3 membres).
Le bureau exécutif peut donc valablement délibérer.*

La Présidente rappelle que le Bureau Exécutif est réuni sur l'**Ordre du Jour** suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Intervention de la Présidente,
- Vote : établissement de la feuille de présence à l'Assemblée Générale (article 10.3 du Règlement Intérieur et 18.3 des Statuts),
- Questions diverses.

Mme Noury commence par rappeler à tous l'obligation de confidentialité de nos débats au sein de l'ensemble des instances dirigeantes, en application de l'article 16.3 du Règlement Intérieur.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Stéphanie DAVAL est désignée secrétaire de séance.

II. Intervention de la Présidente

Gwenaëlle Noury rappelle le délibéré attendu dans le cadre de la procédure de référé heure à heure introduite par les 6 exclus devant le Tribunal Judiciaire de Paris, à savoir Mme Maryvonne del Torchio, Mme Chantal Sala, Mme Delphine Harold, Mme Anne Chalier, M. Brian Joubert et M. Eric Le Mercier.

Ce délibéré a été rendu jeudi et nous a été communiqué hier vers 15h30 : il suspend (et non annule) la décision du Conseil Fédéral du 4 mai, jusqu'à décision du Tribunal saisi au fond de l'affaire ou jusqu'à nouvelle décision du Conseil Fédéral. Rien n'est indiqué relativement aux nominations intervenues entre temps.

Le Conseil Fédéral a été réuni à nouveau hier soir et a pu exprimer ses votes jusqu'à minuit. En conséquence les 6 membres concernés ont été à nouveau révoqués, avec des scores supérieurs.

Les membres du Bureau Exécutif n'ont pas de question à formuler.

III. Vote : établissement de la feuille de présence à l'Assemblée Générale (article 10.3 du Règlement Intérieur et 18.3 des Statuts)

Gwenaëlle Noury rappelle qu'il relève de la compétence du Bureau Exécutif d'établir la feuille de présence à l'Assemblée Générale, conformément aux articles 10.3 du Règlement Intérieur et 18.3 des Statuts, à savoir :

18.3 Chaque Groupement dispose, en fonction du nombre de licences Fédérales de toutes natures en cours de validité ayant été délivrées à ses propres membres au 30 mars précédant l'Assemblée Générale et s'il est à jour de ses obligations financières envers la Fédération et sa Ligue Régionale, d'un nombre de voix déterminé selon le barème fixé dans le Règlement Intérieur.

10.3 Avant la tenue de l'Assemblée Générale, le Bureau Exécutif vérifie si des Groupements sont privés de droit de vote à l'Assemblée Générale, les en informe et établit une feuille de présence. Tout Groupement peut régulariser sa situation jusqu'au prononcé de l'ouverture de l'Assemblée Générale.

La parole est donnée à Raphaël Cabon qui rappelle que depuis 3 semaines, en concertation avec le Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales, des mails de rappels ont été adressés aux groupements ayant des dettes envers la Fédération.

A ce jour, les groupements restant redevables de sommes sont les suivants :

- Club de Vitesse sur Glace Le Havre : 60 €
- Lyon Curling : 200 €

Pour le 1^{er}, il ne sera ni présent ni représenté ce jour mais doit être présent demain dimanche et s'est engagé à apporter le règlement avant l'émargement auprès de Pascal Henry. Il est convenu que si son règlement parvient entre les mains d'un représentant de la FFSG avant l'émargement, son droit de vote en Assemblée Générale de discipline sera maintenu.

Pour le second, Noël Morard explique qu'il s'agit d'un cas exceptionnel compte tenu de l'état de santé du dirigeant (confidentiel mais exposé au Bureau Exécutif) qui désorganise temporairement la gestion du club. Noël Morard se porte garant du règlement avant fin juin de ce groupement.

En conséquence, à 12 Votes Pour, 0 Vote Contre et 1 Abstention, la feuille de présence de l'Assemblée générale est arrêtée définitivement, et il sera rappelé aux groupements suivants qu'ils ont jusqu'à l'ouverture de l'Assemblée Générale pour régulariser leur situation, faute de quoi ils seront privés de droit de vote (une mention sera portée sur la feuille d'émargement en ce sens).

IX. Questions diverses

Aucune question diverse n'est soulevée.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 7h45.

Secrétaire de séance :

Stéphanie DAVAL
Secrétaire Générale



Gwenaëlle NOURY
Présidente

